



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
TRANSPORTS  
VILLE ET LOGEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général**  
Direction du Numérique

## **Règlement de la consultation commun à tous les lots**

Accord-cadre de prestations de conception, développement et accompagnement de produits numériques mature

**Procédure : SG-SAD3-026-24**

**Date et heure limites de remise des plis : 18/09/2026 à 12h00**

## Table des matières

1 -	<a href="#">Identification de l'acheteur</a>	3
2 -	<a href="#">Objet de la consultation</a>	4
3 -	<a href="#">Traitement des données à caractère personnel</a>	4
4 -	<a href="#">Déroulement de la consultation</a>	4
4.1 -	<a href="#">Allotissement</a>	4
4.2 -	<a href="#">Nomenclature CPV</a>	4
4.3 -	<a href="#">Procédure de passation</a>	4
4.4 -	<a href="#">Forme du marché</a>	4
4.5 -	<a href="#">Durée du marché – délai d'exécution</a>	5
4.6 -	<a href="#">Délai de validité des offres</a>	5
4.7 -	<a href="#">Variantes</a>	5
4.8 -	<a href="#">Langue</a>	5
4.9 -	<a href="#">Lieu d'exécution des prestations</a>	5
5 -	<a href="#">Clause d'insertion par l'activité économique</a>	5
6 -	<a href="#">Modalités de la consultation</a>	6
6.1 -	<a href="#">Documents de la consultation</a>	6
6.2 -	<a href="#">Modification des documents de la consultation</a>	6
6.3 -	<a href="#">Renseignements complémentaires</a>	6
7 -	<a href="#">Participation et réponse – Candidature</a>	7
7.1 -	<a href="#">Signature du pli</a>	7
7.2 -	<a href="#">Présentation de la candidature</a>	7
7.3 -	<a href="#">Les candidatures sous forme de groupements</a>	8
8 -	<a href="#">Participation et réponse – Offre</a>	8
9 -	<a href="#">Examen des candidatures et des offres</a>	9
9.1 -	<a href="#">Sélection des candidatures</a>	9
9.2 -	<a href="#">Critères de sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse</a>	9
9.3 -	<a href="#">Examen des offres</a>	10
9.4 -	<a href="#">Barème de notation</a>	10
10 -	<a href="#">Modalités de remise des plis</a>	10
10.1 -	<a href="#">Réponse sous forme de transmission électronique obligatoire</a>	10
10.2 -	<a href="#">Copie de sauvegarde</a>	10
10.3 -	<a href="#">Signature électronique</a>	11
10.3.1 -	<a href="#">Principe et fonction de la signature électronique</a>	11
10.3.2 -	<a href="#">Outil de signature de la PLACE</a>	12
10.3.3 -	<a href="#">Autre outil de signature</a>	12
10.4 -	<a href="#">Recommandations</a>	13
10.5 -	<a href="#">Formats de fichiers</a>	13
10.6 -	<a href="#">Anti-virus</a>	13
11 -	<a href="#">Pièces complémentaires à fournir par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché</a>	13
12 -	<a href="#">Annexes</a>	14

## **PRÉAMBULE : Promotion de l'égalité et de la mixité professionnelle et prévention de la discrimination**

Dans le prolongement des avancées de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le pôle ministériel est engagé dans une démarche en faveur de la diversité professionnelle et pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Le protocole pour l'égalité entre les femmes et les hommes, signé le 23 octobre 2019 entre les ministres et les représentants des personnels prévoit l'intégration de la lutte contre les discriminations dans la commande publique ministérielle.

Cette démarche, s'inscrit dans le cadre des labels « Diversité » et « Égalité » décernés par l'Agence française de normalisation (AFNOR). Ces labels ont pour objectif de prévenir les discriminations et de promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les secteurs public et privé, en matière de gestion des ressources humaines et dans le cadre des relations avec les fournisseurs, les partenaires et les usagers. Les ministères sont labellisés.

Au-delà du respect des dispositions déjà incluses dans la présente consultation, le Secrétariat général est également sensible aux actions conduites par ses prestataires, dans ce domaine, au sein de leur entreprise.

Dans cette optique, un questionnaire relatif aux actions conduites en matière de diversité et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est joint en annexe du présent règlement de consultation (RC).

Il sera demandé à l'attributaire/titulaire de le compléter et de le transmettre selon les modalités prévues dans le questionnaire.

Les réponses que vous voudrez bien nous fournir nous serviront à recueillir des bonnes pratiques susceptibles d'être partagées mais ne seront, en aucune façon, utilisées pour la sélection des candidatures et des offres, conformément aux dispositions du code de la commande publique.

De même, l'absence de réponse n'aura aucune incidence sur l'exécution du marché.

## **1 - Identification de l'acheteur**

Ministères Transition écologique, Aménagement du territoire, transports, ville et logement

Secrétariat Général

Direction du Numérique

Arche Paroi Sud

92055 PARIS-LA DÉFENSE CEDEX 04

### Service en charge de l'exécution du marché

Direction du numérique

Sous-direction des usages numériques et de l'innovation

Groupe appui à l'innovation

Fabrique du numérique

## 2 - Objet de la consultation

Le marché a pour objet des prestations de conception, développement et accompagnement de produits numériques mature.

## 3 - Traitement des données à caractère personnel

Pour l'exécution du présent marché, le titulaire est soumis à la réglementation en vigueur sur le traitement de données à caractère personnel, notamment le règlement UE 2016/679 (« règlement général sur la protection des données » – RGPD).

## 4 - Déroulement de la consultation

### 4.1 - Allotissement

Le marché est décomposé en 2 lots :

- Lot 1 : Évolution développement et exploitation informatique
- Lot 2 : Déploiement et service aux utilisateurs

Les candidats ont la possibilité de répondre à un ou plusieurs lots.

### 4.2 - Nomenclature CPV

- Code principal : - 72246000-1 ► Services de conseil en systèmes informatiques.
- Codes secondaires : - 72212900-8 ► Services de développement de logiciels divers et systèmes informatiques.  
- 72220000-3 ► Services de conseil en systèmes informatiques et conseils techniques.  
- 72500000-0 ► Services informatiques.

### 4.3 - Procédure de passation

Le marché est conclu au terme d'un appel d'offres ouvert mené en application des articles L2124-1 et L2124-2, du 1° de l'article R2124-2 et des articles R2161-2 à R2161-5 du CCP.

### 4.4 - Forme du marché

Le marché prend la forme d'un accord-cadre répondant à la définition du 1° de l'article L2125-1 du CCP :

- Chaque lot est mono attributaire et conclu avec un seul opérateur économique et ;
- s'exécute au moyen de bons de commande émis sans négociation préalable.

#### 4.5 - Durée du marché

Le marché, qui doit être notifié avant tout commencement d'exécution, est conclu pour une première période de validité de vingt-quatre mois à compter du jour de sa notification.

Au terme de cette première période, le marché peut être reconduit, sans que ses caractéristiques soient modifiées, **deux fois** de suite pour des périodes complémentaires de douze mois. Sa durée maximale, périodes de reconduction incluses, est ainsi de quatre ans. La reconduction est tacite.

La décision de ne pas reconduire le marché doit être notifiée au titulaire par tout moyen faisant foi avant la fin de la période en cours.

Le titulaire ne peut s'opposer à la décision de l'acheteur de reconduire ou non le marché.

La non-reconduction ne constitue pas une résiliation et n'ouvre pas droit à indemnisation.

#### 4.6 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des plis.

#### 4.7 - Variantes

Les variantes sont interdites.

#### 4.8 - Langue

La candidature et l'offre doivent être rédigées en français en application de la loi n°94-665 du 4 août 1994.

Les documents en langue étrangère seront donc accompagnés d'une traduction française intégrale, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

#### 4.9 - Lieu d'exécution des prestations

Grande Arche  
Paroi Sud  
92055 La Défense cedex

### 5 - Clause d'insertion par l'activité économique (cf. article 17 du CCAP)

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, le pouvoir adjudicateur a décidé de faire application des dispositions de l'article L.2112-2 du Code de la Commande Publique incluant dans le cahier des charges de la présente consultation une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Pour l'exécution du marché, l'entreprise attributaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Pour faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion, le pouvoir adjudicateur a mis en place un dispositif d'accompagnement mis en œuvre par

**Ensemble Paris Emploi Compétences**  
18 rue Goubet  
75019 Paris

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler de réserve dans leur offre sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée irrégulière au motif de non-respect du cahier des charges.

## **6 - Modalités de la consultation**

### **6.1 - Documents de la consultation**

Les documents sont les suivants :

- le présent règlement de la consultation et ses annexes :
  - o annexe 1 : étiquette à utiliser en cas de transmission d'une copie de sauvegarde ;
  - o annexe 2 : Promotion de l'égalité
  - o annexe 3 : attestation Russie
  - o annexe 4 : cadre de réponse technique
- l'avis de marché ;
- pour chaque lot, l'acte d'engagement ;
  - o annexe 1 à l'acte d'engagement : le bordereau des prix ;
- pour chaque lot, les détails quantitatifs estimatifs (DQE) ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun aux lots ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun aux lots ;
- l'annexe au CCAP commune à tous les lots.

#### **Comment obtenir le DCE :**

Par voie électronique sur la **Plate-forme des achats de l'État (PLACE – [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr))**, en cliquant sur « Recherche avancée », et en saisissant « SG-SAD3-026-24 » dans le champ « Référence ».

## 6.2 - Modification des documents de la consultation

Le représentant du pouvoir adjudicateur peut apporter des modifications de détail aux documents de la consultation, au plus tard **6 jours** calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres. Ces modifications ne porteront pas sur les éléments substantiels du marché.

Tous les candidats ayant retiré un dossier de consultation et ayant renseigné une adresse de courriel valide sur la PLACE en seront alors informés. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

## 6.3 - Renseignements complémentaires

Les demandes de renseignements complémentaires se font **uniquement par écrit, par l'intermédiaire de la PLACE**.

Les demandes de renseignements doivent être reçues **10 jours** calendaires avant la remise des offres.

Ces demandes doivent être explicites et précises. Elles ne pourront faire référence qu'au contexte et au périmètre du présent marché. Le ministère se réserve le droit de ne pas répondre aux questions qu'il jugerait inopportunes ou insuffisamment claires.

Le représentant du pouvoir adjudicateur répondra aux opérateurs économiques l'ayant consulté en temps utile au plus tard 6 jours avant la remise des offres.

# 7 - Participation et réponse – Candidature

## 7.1 - Signature du pli

Dans le cadre de la présente consultation, les candidatures et les offres n'ont pas à être signées au moment de leur dépôt. La signature est requise seulement pour l'attributaire.

## 7.2 - Présentation de la candidature

Le dossier de candidature doit contenir les pièces suivantes :

Réponse électronique STANDARD
<b>1° — Documents relatifs à la capacité juridique du candidat</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>♦ une lettre de candidature, sous la forme d'un <u>formulaire DC1</u><sup>1</sup> et qui contiendra, le cas échéant, la forme du groupement ainsi que l'habilitation du mandataire par ses co-traitants (voir le cas des groupements au point ci-dessous) ;</li><li>♦ en cas de redressement judiciaire, la <u>copie des jugements prononcés</u> ;</li><li>♦ tous documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>♦ Pour les entreprises établies en France :<ul style="list-style-type: none"><li>○ son numéro unique d'identification SIRET ;</li><li>○ un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des</li></ul></li></ul>

1 Les formulaires DC peuvent être téléchargés sur la page suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> .

entreprises (CFE), pour les entreprises en cours d'inscription.

- ♦ Pour les entreprises établies hors de France :
  - un document mentionnant son numéro individuel d'identification, attribué en application de l'article 286 ter du code général des impôts ;
  - si l'entreprise n'est pas établie dans un pays de l'Union européenne, un document mentionnant l'identité et l'adresse du candidat ou les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France.

#### **2° — Documents relatifs à la capacité économique et financière du candidat**

- ♦ une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- ♦ une preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents couvrant l'ensemble des activités ;
- ♦ ces éléments peuvent être transmis sur papier libre et/ou à l'aide du formulaire DC2 ;
- ♦ les entreprises nouvelles pourront justifier de leur capacité par tout autre moyen.

#### **3° — Documents relatifs à la capacité technique et professionnelle du candidat**

- ♦ une note comportant la présentation de la société et de ses activités, de sa structure de son organisation.
- ♦ une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- ♦ une liste des principales prestations similaires à l'objet du marché effectuées au cours des trois dernières années, indiquant les coordonnées de la personne à contacter, le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- ♦ les trois références les plus significatives dans le champ du marché (si possible type de mission et environnement technique semblable) avec objet de la mission, montant approximatif, durée, année de démarrage, nom et téléphone d'un contact, environnement technique, éléments de volumétrie (nombres d'utilisateurs, outils utilisés, etc.).

#### **4° — En cas de sous-traitance au moment du dépôt du pli**

- ♦ pour chaque sous-traitant proposé, un formulaire DC 4<sup>1</sup> dûment renseigné.

**L'entreprise prendra soin de bien renseigner son code d'identification complet (SIRET, CFE ou équivalent).**

- ♦ un relevé d'identité bancaire ou postal (facultatif).

**Si le titulaire se présente sous la forme de groupement, l'ensemble des documents décrits ci-dessus est à fournir par chaque membre du groupement**

### **7.3 - Les candidatures sous forme de groupements**

Conformément à l'article R. 2142-19 du Code de la commande publique, les entreprises peuvent présenter leur candidature sous la forme d'une entreprise unique ou d'un groupement conjoint ou solidaire, avec un mandataire unique, sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence.

1 Les formulaires DC peuvent être téléchargés sur la page suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

Dans le cadre de cette consultation, conformément à l'article R. 2142-21 du Code de la commande publique, le représentant du pouvoir adjudicateur n'autorise pas les candidats à présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements,
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

**Le groupement qui serait attributaire du marché pourra indifféremment prendre la forme d'un groupement conjoint ou bien la forme d'un groupement solidaire.**

## 8 - Participation et réponse – Offre

Le dossier d'offre doit contenir les pièces suivantes :

Dépôt électronique
♦ l'acte d'engagement complété et signé ;
♦ l'annexe financière à l'acte d'engagement (BPU), dûment complétée ;
♦ Le détail quantitatif et estimatif (DQE) dûment complété ;
♦ Le cadre de réponse technique (CRT) annexé au présent document dûment complété.
♦ Un relevé d'identité bancaire ou postal (facultatif).

## 9 - Examen des candidatures et des offres

### Information :

Si un candidat dépose plusieurs plis dans les délais impartis, seul le dernier sera pris en compte. Les autres seront rejetés sans avoir été ouverts.

### 9.1 - Sélection des candidatures

Si le représentant du pouvoir adjudicateur constate que des pièces ou des informations dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous.

### 9.2 - Critères de sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection pondérés suivants :

Critères	Pondération
----------	-------------

<b>Critère 1</b>	<b>Valeur technique</b> appréciée à l'appui du cadre de réponse technique (CRT) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous-critère 1 : Compréhension de l'approche lean startup en contexte public et de l'objet du marché <b>(15%)</b></li> <li>- Sous-critère 2 : Organisation de l'équipe pour répondre aux prestations <b>(5%)</b></li> <li>- Sous-critère 3 : Expérience de l'équipe <b>(12%)</b></li> <li>- Sous-critère 4 : Compréhension du processus de la commande publique <b>(3%)</b></li> <li>- Sous-critère 5 : Qualité de l'étude de cas proposée par le candidat <b>(20%)</b></li> </ul>	55,00 %
<b>Critère 2</b>	Prix apprécié à l'appui d'une simulation de commande (DQE)	35,00 %
<b>Critère 3</b>	Développement durable (appréciée à l'appui du cadre de réponse technique (CRT))	10,00 %

**Attention :**

**Les éventuelles divergences constatées entre le bordereau de prix unitaires et le détail quantitatif estimatif seront rectifiées, lors de l'analyse, en reportant sur le DQE les prix du BPU supposés être exacts.**

### 9.3 - Examen des offres

Conformément à l'article R. 2152-2 du Code de la commande publique, le représentant du pouvoir adjudicateur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Les modalités seront précisées dans la lettre les invitant à régulariser.

### 9.4 - Barème de notation

#### **Critères n° 1 (valeur technique) et critère n°3 (développement durable)**

*Il est attribué pour chaque critère ou sous-critère une note brute, sur 5, selon l'échelle de valeur suivante :*

*5 correspond à une offre excellente ;*

*4 correspond à une offre satisfaisante ;*

*3 correspond à une offre jugée correcte ;*

*2 à une offre jugée insuffisante ;*

*1 à une offre jugée très insuffisante.*

*La note pondérée de chaque critère ou sous-critère est obtenue en multipliant la note brute par sa pondération.*

## Critère n° 2 : prix (apprécié depuis le DQE)

Le critère est noté selon la formule suivante :

$\text{Note brute} = 5 \times \text{Prix TTC le moins disant} / \text{Prix TTC du candidat}$

La note pondérée du critère est obtenue en multipliant la note brute par sa pondération.

## 10 - Modalités de remise des plis

### 10.1 - Réponse sous forme de transmission électronique obligatoire

La réponse à la consultation doit obligatoirement être effectuée au moyen de la **Plate-forme des achats de l'État (PLACE)**<sup>2</sup>. Pour ce faire, depuis la page d'accueil, les candidats cliquent sur « Recherche avancée » et saisissent « SG-SAD3-026-24 » dans le champ « Référence ».

### 10.2 - Copie de sauvegarde

Par mesure de sécurité, il est conseillé au soumissionnaire qui procède à la transmission électronique des fichiers de remettre parallèlement une **copie de sauvegarde de son pli**, sur support physique électronique (clé USB).

La copie de sauvegarde devra être envoyée par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception.

#### Envoi postal

La copie de sauvegarde sera adressée sous enveloppe cachetée à l'adresse indiquée en annexe du présent document, avec les éléments de candidature et les éléments de l'offre clairement identifiés.

#### Remise en mains propres

La copie de sauvegarde peut également être remise, à l'adresse indiquée en annexe du présent document, directement à un agent du bureau des marchés, contre récépissé, du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 (12h00 le dernier jour) et de 14h15 à 16h15, en demandant à l'agent d'accueil des ministères de contacter le poste n°19980.

### 10.3 - Signature électronique

Il n'est pas demandé, au stade du dépôt du pli, de signer les documents transmis.

La signature électronique sera demandée uniquement au candidat susceptible d'être retenu comme attributaire.

La personne habilitée à engager l'entreprise doit signer électroniquement et personnellement les documents de l'offre (acte d'engagement notamment).

La signature électronique est non-valide et le document correspondant réputé non-signé notamment dans les cas suivants :

- la signature est absente ;
- le certificat a été révoqué avant la date de signature du document ;

<sup>2</sup> [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

- le certificat expire avant la date de signature du document ;
- le certificat est établi au nom d'une personne physique qui n'a pas la capacité à engager le candidat ;
- le certificat n'est pas référencé dans la liste de confiance et les éléments nécessaires à la vérification ne sont pas fournis (cf. article ci-dessous).

NB : un fichier zip signé n'a pas de valeur ; il n'a pas vocation à être signé. En revanche les documents contenus dans ce fichier zip doivent l'être pour être valides et recevables.

### **10.3.1 - Principe et fonction de la signature électronique**

La signature électronique a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite.

Il est porté à l'attention des candidats qu'**une signature scannée ne constitue pas une signature électronique.**

#### **10.3.1.1 - L'identification du signataire**

Le préalable obligatoire à tout dépôt électronique de plis est de disposer d'un certificat électronique.

Le certificat est la pièce d'identité électronique délivrée à une personne physique pour le compte de son organisme par une autorité de certification qui assure le lien entre le signataire et le certificat.

#### **10.3.1.2 - Exigences relatives aux certificats de signature du signataire**

La signature électronique doit reposer sur un certificat qualifié, conforme au Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (eIDAS). Sont autorisées :

- la signature électronique avancée avec certificat qualifié (niveau 3)
- la signature électronique qualifiée (niveau 4)

**1er cas : Le certificat est émis par une autorité de certification reconnue** : le certificat de signature est émis par un prestataire de confiance mentionnés dans la liste suivante <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=commun.ListeAcRGS&calledFrom=entreprise>

Dans ce cas, le candidat n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

**2e cas : Le certificat de signature électronique n'est pas référencé** sur la liste de confiance.

Le candidat s'assure que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité préconisé ci-dessus, et donne tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité par l'acheteur.

La PLACE accepte tous certificats de signature électronique présentant des conditions de sécurité équivalentes à celles du référentiel général de sécurité (RGS) jusqu'au terme de leur validité.

Le signataire remet lors du dépôt du document signé le mode d'emploi et tous les éléments nécessaires permettant de procéder gratuitement à la vérification de la validité de la signature électronique, conformément à l'article 5 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, notamment une notice d'explication en français.

### 10.3.2 - *Outil de signature de la PLACE*

La PLACE propose aux soumissionnaires un outil de signature intégré à la plate-forme.

Il est disponible dans le bandeau bleu, depuis le menu « outils de signature », « signer un document » « lancer l'outil de signature » de la plate-forme des marchés de l'État.

### 10.3.3 - *Autre outil de signature*

Si le candidat utilise un autre outil de signature que celui proposé par la PLACE, il doit respecter les deux obligations suivantes :

- produire des formats de signature XadES, CadES ou PadES ;
- permettre la vérification en transmettant gratuitement les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, notamment :
  - le lien sur lequel l'outil de vérification de signature peut être récupéré, avec une notice d'explication en français et les pré-requis d'installation ;
  - le mode de vérification alternatif en cas d'installation impossible pour l'acheteur (contact à joindre, support distant, support sur site, etc.).

## 10.4 - *Recommandations*

L'administration invite les candidats à respecter les prescriptions et recommandations suivantes :

- s'enregistrer sur la PLACE en renseignant des informations fiables, notamment le courriel, nécessaire pour les échanges ultérieurs entre l'administration et les candidats. Cet enregistrement n'est en aucun cas obligatoire ;
- tester la configuration des postes de travail, notamment la présence d'un certificat de signature électronique valide (niveau de sécurité, certificat établi au nom d'une personne habilitée à engager juridiquement le candidat, certificat non périmé, etc) ;
- s'assurer de la compatibilité et de la protection des postes de travail (présence d'un antivirus, d'un pare-feu, absence de logiciel espion, etc) ;
- s'assurer que les mises à jour logicielles sont faites, notamment l'environnement JAVA ;
- s'assurer de l'intégrité des fichiers qu'il dépose. S'ils se révèlent corrompus, illisibles, endommagés, etc, la responsabilité de l'administration ne peut être mise en cause. Leur intégrité relève entièrement de la responsabilité du candidat ;
- ne pas attendre le dernier jour pour procéder au dépôt du pli : le ministère retient la date et l'heure de fin d'envoi et non de début d'envoi. Un défaut de connexion peut compromettre une candidature à un marché public ;
- bien identifier les fichiers en leur donnant des noms clairs et explicites.

## 10.5 - *Formats de fichiers*

Les plis remis sur support physique électronique ou transmis de manière électronique via la Plate-forme des achats de l'État (PLACE) doivent impérativement comprendre des fichiers lisibles par les logiciels dont dispose le représentant du pouvoir adjudicateur, à savoir **LibreOffice 5** et **Adobe Reader XI**.

D'une manière générale, le candidat transmet des fichiers dans des formats standards du marché.

## 10.6 - Anti-virus

Les soumissionnaires s'assurent avant la constitution de leur pli que les fichiers transmis ne comportent pas de programme informatique malveillant.

Si un programme informatique malveillant est détecté, un programme de réparation du document contaminé peut être mise en œuvre. Soit le document retrouve son intégrité initiale et peut être examiné dans le cadre de la procédure, soit le document ne peut être réparé ou sa restauration n lui restitue pas son intégrité et dans ces cas le document est réputé n'avoir jamais été reçu.

## 11 - Pièces complémentaires à fournir par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché

Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir dans un délai fixé dans le courrier l'informant que son offre est susceptible d'être retenue, les documents suivants :

- l'acte d'engagement signé électroniquement ;
- Le cas échéant, le document d'habilitation signé par tous les membres du groupement;
- Le pouvoir du ou des signataires d'engager la personne qu'il représente (titulaire individuel ou groupement d'opérateurs économiques ;
- Le cas échéant, la déclaration de sous-traitance - DC4 signée par le sous-traitant et le soumissionnaire, les renseignements relatifs aux capacités du sous-traitant lorsque le soumissionnaire s'appuie sur celles-ci;
- Le ou les relevé(s) d'identité bancaire ou équivalent ;
- Questionnaire relatif à la promotion de l'égalité et de la mixité professionnelle et à la prévention de la discrimination (annexe n°2 au RC) ;
- Questionnaire « Russie » (annexe n°3 au RC) ;
- si le soumissionnaire emploie des salariés étrangers, la liste nominative des salariés étrangers qu'il emploie et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L.5221-2 du code du travail. Cette liste doit comporter toutes les informations figurant à l'article D.8254-2 du code du travail (1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail;
- les attestations et certificats les plus récents délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. Un arrêté ministériel fixe la liste des administrations et organismes compétent ainsi que la liste des impôts et cotisations sociales devant donner lieu à délivrance du certificat.

Le soumissionnaire établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine.

Si le soumissionnaire a répondu par voie dématérialisée et dispose d'un numéro de SIRET, l'acheteur se procure directement ces attestations auprès des services concernés. En cas d'impossibilité de se les procurer, l'acheteur en demande communication au soumissionnaire dans le courrier l'informant que son offre est susceptible d'être retenue.

- Le cas échéant, les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 du code du travail.

Dans tous les cas, le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché n'est pas tenu de fournir ces justificatifs et moyens de preuves que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans sa candidature ou son offre toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès soit gratuit.

## **12 - Annexes**

**Annexe 1** : Étiquette

**Annexe 2** : Questionnaire relatif à la promotion de l'égalité et de la mixité professionnelle et à la prévention de la discrimination

**Annexe 3** : Attestation Russie

**Annexe 4** : Cadre de réponse technique (CRT)

ÉTIQUETTE A COLLER – Annexe 1

Expéditeur :

RÉPONSE A LA CONSULTATION **SG-SAD3-026-24**

.....  
.....  
.....  
.....

**Objet : Accord-cadre de prestations de conception, développement et accompagnement de produits numériques mature**

**COPIE DE SAUVEGARDE**

**CONFIDENTIEL – À N'OUVRIR QUE PAR LE DESTINATAIRE**

Ministères Transition écologique, Aménagement du territoire, transports, ville et logement

SG/DAF/SAD3

Bureau des procédures de la commande publique

Arche de la Défense  
Paroi sud – Pièce 22N50 (AP)

92055 La Défense Cedex